

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
TERRE DE PROVENCE

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
**SÉANCE DU 20 MARS 2025**

**DEL2025\_70**

**Objet : Subvention 2025 hors  
Contrat de Ville : Relais Petite  
Enfance Alpilles Montagnette**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la Bergerie à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 14 mars 2025.

**PRÉSENTS :**

- Pour la commune de Barbentane** : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.  
**Pour la commune de Cabannes** : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.  
**Pour la commune de Châteaurenard** : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON.  
**Pour la commune d'Eyragues** : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Eric DELABRE.  
**Pour la commune de Graveson** : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE.  
**Pour la commune de Maillane** : M. Eric LECOFFRE, Mme Frédérique MARES.  
**Pour la commune de Mollégès** : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.  
**Pour la commune de Noves** : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.  
**Pour la commune d'Orgon** : M. Serge PORTAL, Mme Angelique YTIER-CLARETON.  
**Pour la commune de Plan d'Orgon** : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.  
**Pour la commune de Rognonas** : M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.  
**Pour la commune de Saint-Andiol** : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.  
**Pour la commune de Verquières** : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- Pour la commune de Châteaurenard** : M. Eric CHAUVET (*donne pouvoir à M. Pierre-Hubert MARTIN*), Mme Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Mme Solange PONCHON*), Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à M. Marcel MARTEL*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Mme Marie-Laurence ANZALONE*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à Michel PECOUT*).  
**Pour la commune de Plan d'Orgon** : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).

**ABSENT :**

- Pour la commune de Châteaurenard** : M. Bernard REYNES

**Secrétaire de séance** : Michel GAVANON

Mme la vice-présidente en charge de l'Action Sociale et de la Politique de la Ville expose que le Relais Petite Enfance Alpilles Montagnette couvre 14 communes du nord du département des Bouches du Rhône, en milieu périurbain, dont 2 communes avec des quartiers prioritaires de la ville. Il compte plus de 1600 enfants de moins de 3 ans et 200 assistants maternels ; c'est en ce sens qu'il souhaite faire bénéficier les habitants du dispositif présenté.

Dans le cadre de son projet pédagogique d'éveil culturel et artistique du jeune enfant, le Relais Petite Enfance Alpilles Montagnette a été retenu pour déployer l'exposition « Joue avec Raymond » lors du festival des « Pitchouns et des mots » organisé par la bibliothèque des Bouches du Rhône. Cette exposition sera déployée dans huit communes de Terre de Provence Agglomération.

Le Relais Petite Enfance Alpilles Montagnette sollicite une subvention permettant de couvrir la prise en charge des frais de déploiement de l'exposition du 24 février au 26 mars 2025, estimée à 1 000 € environ pour la location imprévue d'un véhicule et les coûts induits (carburant et assurance).

La commission Politique de la Ville et Action Sociale du 25 février 2025 et le bureau communautaire du 6 mars 2025 ont émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € au Relais Petite Enfance Alpilles Montagnette, étant précisé que cette dépense est inscrite au budget principal de l'exercice, en fonctionnement, à l'article 657358.

Après exposé du rapporteur,

### LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la demande de subvention pour le projet porté par le Relais Petite Enfance Alpilles Montagnette « Itinérance de l'exposition " Joue avec Raymond" » d'un montant de 1 000 €,

**VU** l'avis favorable de la commission Politique de la Ville et Action Sociale du 25 février 2025,

**VU** l'avis favorable du bureau communautaire du 6 mars 2025,

**CONSIDERANT** que ce projet s'inscrit dans la définition de l'intérêt communautaire de l'Action Sociale, étant le soutien aux structures d'accompagnement des jeunes dont l'action dépasse le cadre communal,

**CONSIDERANT** la portée intercommunale du projet,

**CONSIDERANT** la disponibilité des crédits,

**AYANT OUI** l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 1 000 € au Relais Petite Enfance Alpilles Montagnette pour ce projet,
- **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant,
- **PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice, en fonctionnement à l'article 657358.

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**

Membres en exercice : 42  
Votants : 41  
Votes pour : 41  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**Fait à Eyragues, le 20 mars 2025,**

Pour Extrait Conforme,  
**La Présidente,**  
**Corinne CHABAUD**

